

**OLIVET (Georges)**, Délégué du Comité international de la Croix-Rouge (Nyon, canton de Vaud, 19.8.1927 - Elisabethville, Lubumbashi, 13.12.1961).

Elisabethville, fin 1960.

L'auteur de ces lignes, juge civil, malgré le départ de certains collègues, n'assumait plus qu'une activité principale réduite: le temps n'était pas propice aux subtilités juridiques. Il en profitait pour exploiter la documentation laissée par la dernière période de présence belge et assurer quelques années de survie au *Bulletin des Tribunaux coutumiers*.

Deux fois par semaine, il fréquentait une salle de sport. Il eut ainsi l'occasion de rencontrer quelques officiers du premier contingent des casques bleus, sympathiques jeunes gens arrachés au *farniente* du canal de Suez, engagés volontaires dans le but de se constituer un petit capital avant d'entamer des études universitaires.

Des conversations amicales, une curiosité anodine d'ordre professionnel: quelle est l'organisation judiciaire des forces internationales? Quoi? Aucun service de contentieux? Aucun auditarat militaire? Pourtant, sous toutes les latitudes, les adolescents en uniforme, aux longues périodes de loisir, se révèlent parfois turbulents! Comment indemniser les propriétaires de bâtiments réquisitionnés pour leur casernement, en cas de dégradations bien prévisibles? Certains jouent aux cow-boys dans leurs jeeps azur, non sans carambolages parfois désastreux dans cette ville en damier: qui tranchera?

L'Organisation des Nations-Unies et ses contingents incarnent la Loi suprême de l'Humanité, ils se situent au-dessus de toute loi: une indemnisation des préjudiciés éventuels dépendra, sans recours possible, du bon vouloir des autorités de l'Organisation des Nations-Unies au Congo.

Cela nous était exposé avec candeur. La spontanéité de la réponse démontrait pourtant que la question s'était posée dans certains milieux militaires. Il y avait eu des propos rassurants du Secrétaire général de l'ONU, l'usage de la violence apparaissait comme une éventualité improbable.

Elle vint pourtant! L'attaque principale partit, en direction de la grand'poste, d'un ancien hôtel du cœur de la ville promu à la qualité d'hôpital de l'ONUC et couvert par l'emblème de la Croix-Rouge. Dès les premières heures, des prisonniers de guerre africains étaient torturés avant d'être massacrés.

Dès lors, nous fûmes un témoin passif des violations presque systématiques des articles de la Convention de Genève, c'est en vain que les procès de Nuremberg avaient défini les crimes contre l'Humanité. Notre propos n'est pas ici de réveiller dans le détail ces souvenirs douloureux enfouis depuis dans le silence.

La terreur était-elle délibérée? La fin justifiait-elle les moyens? Plus simplement, n'est-il pas inévitable que le Croisé, convaincu de la pureté de sa cause, se place au-dessus de toute loi: la liste est longue du sac de Constantinople à celui du Palais d'Eté?

Quelle que soit la généralisation des abus de l'ONUC des rives de la Mbuji Mayi à la crête Congo-Zambèze, le problème juridique fondamental se situe beaucoup plus profond. L'ONUC, émanation de l'organisation internationale, administrait des territoires, menait une guerre. Ce gouvernement politique échappait, ainsi que ses représentants et organes, à

tout contrôle judiciaire quelconque, même interne. La vocation de l'ONU demeure de s'affirmer comme un gouvernement mondial, même embryonnaire. Quelle que soit la faiblesse de cet exécutif, est-il naturel qu'il s'établisse à notre époque sur les bases d'un despotisme de droit divin sans contrepoids juridictionnel?

Car la réponse de nos jeunes partenaires sportifs ne reflétait pas une conviction personnelle, elle devait être à maintes reprises paraphrasée par des porte-parole officiels de l'ONUC.

La question se révèle d'une extrême complexité. Est-ce une raison pour ne pas la poser? En définitive l'Humanité n'est-elle pas engagée par sa solution? La politique du silence, même dans des thèses universitaires de pure théorie, ne se justifie pas.

L'incident au cours duquel Georges Olivet et ses compagnons perdirent la vie, n'est qu'un épisode parmi d'autres, un des moins meurtriers, mais assurément le plus significatif dans cette perspective.

Qui était Georges Olivet?

Bourgeois de Jussy, au canton de Genève, bien que né à Nyon, au sortir de ses études secondaires, il entreprend un apprentissage de mécanicien électricien et mène à bien des études commerciales.

C'était un jeune homme d'œuvres, actif dans les milieux paroissiaux protestants.

Malgré des perspectives intéressantes dans son pays natal, il cède au mirage de l'Afrique et s'établit au Congo belge où il s'occupe de l'importation de textiles.

Durant plusieurs mois, en été 1960, lors des troubles de l'indépendance du Congo, il offre ses services au délégué du CICR alors en poste à Léopoldville. Après un bref séjour en Suisse, il retourne au Congo le 27 octobre 1960, cette fois comme délégué du CICR.

Pendant un an, il parcourra inlassablement le Congo, consacré entièrement à sa tâche.

L'agence Belga, le 3 novembre 1961, mentionnait son activité à la veille de son arrivée au Katanga. Il venait d'accomplir une mission de plus d'un mois dans les provinces Orientale et du Kivu afin d'y poursuivre des enquêtes sur les personnes disparues à la suite des événements de 1960 et d'y vérifier l'élargissement des civils et militaires katangais détenus dans ces deux provinces et dont la libération avait été ordonnée par le Gouvernement central de Léopoldville. Pour quatre-vingt-deux disparitions signalées dans la Province Orientale, il en avait élucidé cinquante-sept, pour vingt-trois dans le Kivu, huit. Dans la situation chaotique de l'époque, ces résultats étaient remarquables. Quant aux Katangais, certains avaient été libérés, le délégué de la Croix-Rouge avait obtenu des promesses pour les autres.

Au Katanga, alternaient depuis un an des périodes de crise et d'accalmie. Mais en août-septembre, particulièrement à Elisabethville, la situation s'était brusquement aggravée par l'entrée en action de l'ensemble des forces de l'ONUC. Les accusations d'atrocité contre les militaires onusiens s'élevaient de toutes parts, démenties en bloc par un porte-parole du Secrétaire général à New-York:

Il est inconcevable que les troupes de l'ONU puissent tirer sur des civils.

Les victimes civiles ne manquaient pas pourtant, parmi elles, un étudiant katangais, Muteba, samaritain de la Croix-Rouge en mission, abattu sans sommation en plein centre commercial, le 15 septembre 1961.

Les milieux médicaux s'étaient structurés pour répondre aux besoins de la situation, les quarante-six médecins civils d'Elisabethville coordonnaient leurs activités, la Croix-Rouge

locale s'était étoffée de volontaires au dévouement à la hauteur des nécessités, il fallait s'occuper des réfugiés, évacuer à la hâte les blessés, multiplier les collectes de sang. L'indignation décuplait un courage né forcément dans l'improvisation.

Quand Georges Olivet débarqua à Elisabethville, vif et élégant dans son blazer bleu frappé de la cocarde de la Croix-Rouge, il affichait le scepticisme de celui qui en a vu d'autres et tenait à se situer au-dessus de la mêlée.

Il fut reçu avec ce mélange d'irritation et de colère de l'homme du front envers le gailonné de l'arrière. D'aucuns le soupçonnaient d'être le cheval de Troie de la soldatesque casquée de bleu.

Son premier souci fut d'exiger le respect intégral d'une orthodoxie genevoise parfois bousculée par les événements.

Sa voiture, pavillon du CICR au pare-brise, sillonnait d'un camp à l'autre les artères de la ville, son dynamisme se révélait débordant. Au fur et à mesure, il se rendait compte de la situation, son autorité s'affirmait, il prenait en mains l'équipe locale de la Croix-Rouge: les ambulanciers dont il tint à contresigner la carte d'affiliation, se sentirent promus à une mission humanitaire dépassant le cadre partisan, ils conservent aujourd'hui encore ce document comme un précieux souvenir.

Dès les premiers jours de décembre 1961, les combats avaient repris avec violence à Elisabethville. Plusieurs civils avaient déjà été abattus ou achevés à bout portant par des unités de divers contingents de l'ONUC. Ceux-ci, retranchés dans des bâtiments officiels du centre transformés en forteresses, voulaient s'assurer la maîtrise de l'aérodrome et de l'est de l'agglomération, avant d'entreprendre la conquête de la capitale katangaise. Le 10, le contingent éthiopien, nouvellement débarqué, se signalait pour la première fois à l'attention: il participait à l'arrestation du personnel civil de l'aéronautique, dont une femme, et le faisait transférer à Léopoldville sous l'étiquette « mercenaires ».

Des rumeurs alarmistes, elles ne devaient se révéler que trop fondées, circulaient sur le sort de la population civile des quartiers occupés depuis plusieurs jours à la Kasapa, au-delà du square Uvira et plus généralement dans la direction de Jadotville.

L'Université s'inquiétait notamment de la mainmise sur ses locaux, après expulsion du personnel académique. Les forces éthiopiennes avaient choisi l'hôpital universitaire comme quartier général: il devait, par la suite, devenir celui de l'ONUC elle-même au Katanga. Depuis, il n'a jamais retrouvé sa destination première.

Le 12 décembre, Georges Olivet était sollicité de toutes parts. Par exemple, le recteur de l'Université lui faisait part de ses craintes sur le sort du professeur Coureaux: le corps de celui-ci devait être retrouvé par après avec ceux d'autres civils fusillés, la voiture qu'il pilotait, propriété académique, grossièrement camouflée en véhicule militaire, fut utilisée dès lors par les troupes de l'ONUC.

Le communiqué de l'agence Belga du 13 décembre 1961 au matin donne une idée de l'activité du représentant du CICR dans les quelques heures qui précèdent sa disparition. Alerté par les médecins civils dont les protestations indignées parvenaient à trouver quelque crédit en dehors du continent noir, il se rend dans l'enceinte de l'hôpital général d'où trois cents malades alités venaient d'être évacués en catastrophe: il relève dans cet établissement isolé, éloigné de toute installation

militaire et départir de valeur stratégique, une vingtaine de cratères de bombes dont trois non explosées. En pleine nuit, la Croix-Rouge procède à l'évacuation d'une bonne soixantaine de civils pris sous le feu de l'ONU et réfugiés à l'institut international, l'opération prend fin à trois heures.

Georges Olivet commençait à gêner.

Après avoir pris quelque repos, il obtient dans la matinée du 13 un sauf-conduit du quartier général de l'ONU situé en ville. Il regagne le hall de l'hôpital Reine Elisabeth, base opérationnelle de la Croix-Rouge dont il est devenu l'âme, et y prend son déjeuner. Il a décidé une nouvelle tentative d'évacuation du quartier Uvira, au-delà de l'institut international, en bordure des lignes éthiopiennes.

Il fait arborer son pavillon personnel du CICR sur une ambulance et choisit ses compagnons: comme ambulancier-conducteur, le jeune Néerlandais Smeding, 25 ans, il a déjà fait ses preuves lors de sauvetages antérieurs au cours desquels il avait eu des démêlés avec des représentants de l'ONU, comme ambulancière-infirmière, Madame Vroonen, 35 ans, volontaire, mère de famille, d'une lignée établie à Elisabethville depuis une quarantaine d'années, à la vitalité débordante, elle remplace à la dernière minute une consœur professionnelle empêchée. Une mission de routine de plus pour des hommes d'action habitués au danger.

Ils s'ébranlent à 14 heures.

Bientôt rendus au square Uvira, ils prennent contact avec plusieurs familles terrées dans les maisons. Elles les mettent en garde: les Onusiens tirent sur tout ce qui bouge. Ils s'avancent pourtant jusqu'au boulevard Baudouin où ils tombent sur un avant-poste éthiopien. Ils descendent du véhicule et parlent. Deux soldats en arme prennent place dans l'arrière de l'ambulance, elle se dirige vers l'hôpital universitaire. C'est un grand immeuble tour érigé en pleine brousse, précédé d'une esplanade pour le parcage des véhicules. L'ambulance s'immobilise à une centaine de mètres du quartier général éthiopien: c'est là que les témoins civils aperçoivent pour la dernière fois le délégué du CICR, de loin, ils observent les deux soldats de l'escorte descendus de l'ambulance. Il est 15 heures.

Anticipons: la voiture sera retrouvée à proximité, dans une piste innommée qui ne mène nulle part, sinon à l'ancienne plaine d'aviation désaffectée, cernée par la brousse.

Le 13 décembre toujours, dans la soirée, le président M. Tshombe demandait d'avertir le « monde entier » qu'Olivet et ses compagnons n'avaient point reparu.

Le 14, au milieu de la journée, les agences de presse signalaient que, selon les bruits qui couraient à Elisabethville, l'équipe de la Croix-Rouge aurait été retenue par les soldats de l'ONU. Le porte-parole des forces onusiennes fut alerté le même jour par les consuls étrangers.

Il annonça à la presse l'ouverture d'une enquête.

Georges Olivet gênait.

Le soir, suivant les mêmes agences, on était toujours sans nouvelle. Le silence se prolongea dix jours.

Ce ne fut, en effet, que le 23 décembre qu'une équipe de la Croix-Rouge, sous surveillance de l'ONU, fut autorisée à effectuer des recherches. Il était interdit de toucher à quoi que ce soit et de prendre des photographies.

Rayonnant depuis le quartier général, les ambulanciers devaient bientôt découvrir les restes du véhicule de leurs compagnons.

Il portait toujours les marques apparentes de la Croix-Rouge.

A première vue, il avait été atteint par des projectiles de mortier, mais les découvreurs crurent remarquer des traces de balles d'armes portatives. L'ambulance avait manifestement été incendiée après coup.

Poursuivant ses investigations, l'équipe de secours retrouva les trois corps allongés dans un petit fossé d'écoulement sous une fine couche de terre. Sur la poitrine de Georges Olivet, avait été placé son fanion officiel du CICR.

Par parenthèse, à l'époque, ce procédé était coutumier de divers contingents de l'ONU. Les Indiens étaient passés maîtres dans cet art, plusieurs cadavres dissimulés par eux, notamment dans des parterres publics, ne furent découverts que de nombreux mois plus tard, ceux de certains disparus manquent toujours à l'appel.

Aussitôt, ce 23 décembre même, le quartier général de l'ONU prétendit que les victimes avaient été prises dans un tir de bazooka entre troupes katangaise et onusienne. Interdiction formelle était faite aux journalistes et photographes d'accéder aux lieux, un peloton de Gurkhas fut chargé de faire respecter la consigne. Explication de ce comportement par un des deux responsables des Nations-Unies à Elisabethville:

Un photographe officiel des Nations-Unies a été envoyé pour prendre des photos, une enquête spéciale étant ouverte.

En fait, un des ambulanciers qui procédèrent à la découverte avait dissimulé sous sa blouse blanche un appareil et parvint à photographier l'ambulance à la sauvette. Quelques heures après, le film était révélé, une série de positifs aussitôt tirés et dispersés, tandis que le négatif était enfermé dans le coffre de l'hôpital Reine Elisabeth. Peu après, ce coffre était mystérieusement cambriolé, seul le négatif y fut subtilisé.

Une des photos montrait le pare-brise de l'ambulance portant des traces d'impact.

Contrairement à ce que déclarèrent par après les agences de presse, le véhicule ne fut jamais remis par l'ONU aux enquêteurs civils: repéré plus tard dans un garage du quartier industriel, il fut enlevé subrepticement, en l'absence du garagiste, par un médecin et un ambulancier.

Le pare-brise avait été enlevé.

Quant aux corps, ramenés plus tard à la morgue de la ville, ils furent autopsiés sur requête du parquet d'Elisabethville. Les autorités locales firent même appel plus tard au service d'un médecin légiste belge, sommité internationale, pour venir vérifier sur place leurs conclusions.

Le 12 janvier 1962, M. Sordet, vice-président du CICR, dépêché à Elisabethville, s'entendait répondre par les autorités de l'ONU...

... qu'ils n'avaient ouvert aucune enquête, ne disposant pas sur place de l'appareil judiciaire et technique adéquat.

Entre-temps, l'ambassade éthiopienne à Londres avait publié un communiqué où elle affirmait que les contingents éthiopiens n'avaient mis les pieds à Elisabethville que le 15 décembre.

Une fois de plus, l'ONU réussirait-elle à masquer la vérité?

U Thant avait reçu une énergique demande d'enquête de M. Boissier, président du CICR:

Le CICR, organe fondateur de la Croix-Rouge et gardien des principes dont les conventions de Genève sont l'expression, a le devoir moral de tout entreprendre pour que les faits soient établis et les responsabilités déterminées. Il ne saurait, en effet, laisser sans suite une atteinte aussi grave, non pas tant à l'intégrité de ses représentants qui assument des risques normaux, qu'à la valeur même de l'emblème de la Croix-Rouge, dont il a

l'obligation d'exiger le respect.

Une commission d'enquête mixte de l'ONU et du CICR fut mise sur pied, mais ce n'est que fin février que les corps furent exhumés et transportés à l'institut de médecine légale de Vienne à fins d'autopsie.

Ce n'est qu'en mai que les permis d'inhumation furent délivrés. Le rapport de la commission n'était pas encore rédigé. Georges Olivet atteignait enfin son havre de repos à Jussy.

Il fallut attendre décembre 1962, pour apprendre que l'ONU et le CICR avaient décidé de garder secrète l'expertise de la commission.

L'ONU déclarait brièvement s'estimer lavée de tout reproche parce qu'elle avait payé une indemnité forfaitaire aux familles des trois victimes, les seules à bénéficier d'ailleurs de ce privilège.

Mais, dans une lettre aux parents des martyrs, le CICR s'expliquait:

Toute la lumière ayant été faite sur ce douloureux événement, le comité international de la Croix-Rouge considère que le but qu'il cherchait est désormais atteint. Comme il n'est ni dans le rôle ni dans l'intérêt de la Croix-Rouge d'alimenter les polémiques, le CICR estime, dès lors, que cette enquête, en ce qui le concerne, est close.

Cependant, dans cette missive, le CICR corroborait ce que l'on pouvait déjà savoir officiellement des résultats de l'enquête menée par le parquet d'Elisabethville pourtant incapable d'étendre ses investigations au territoire contrôlé par l'ONU et au personnel de celle-ci. En effet:

Bien que la commission se soit trouvée dans l'impossibilité de faire toute la lumière sur ces points de son enquête et d'établir les responsabilités individuelles, le résultat de l'examen scientifique de l'ambulance et des corps lui a permis, néanmoins, de faire quelques constatations indiscutables.

Il en résulte, en particulier, que les occupants de l'ambulance ont été abattus par des balles tirées à courte portée, alors qu'ils étaient hors de l'ambulance et que celle-ci était arrêtée. Le véhicule a ensuite été atteint par deux fusées de bazooka.

Les examens médico-légaux et balistiques ont, d'autre part, prouvé que les projectiles qui ont causé la mort des victimes, ne provenaient pas de munitions utilisées à l'époque par les forces katangaises.

Un crime impuni, après et avant d'autres. Les éléments ne manquaient pourtant pas, la moindre police judiciaire de province avec les éléments réunis aurait abouti: l'individualisation des armes portatives par la balistique est aussi sûre que les empreintes digitales, les témoins conduisaient au quartier général d'où Olivet et ses compagnons étaient partis pour leur ultime sortie, un chef de section éthiopien s'était même vanté à des journalistes d'avoir tiré les deux coups de bazooka. Mais pour le CICR l'enquête était close.

Cette fois, Georges Olivet allait cesser de gêner.

Les questions demeurent pourtant posées. Le meurtre fut-il prémédité? Dans ce cas, où: au quartier général même de la ville ou à celui des Ethiopiens? Les éléments troublants foisonnent: la coïncidence du communiqué de l'agence de presse dans lequel mention était faite du cautionnement des accusations des médecins par le délégué du CICR quelques heures auparavant et sa disparition, le sauf-conduit accordé à Olivet par le quartier général de la ville, l'escorte fournie aux victimes dirigées vers ce qui peut sembler un guet-apens après une escale au quartier général éthiopien. Plus généralement, les efforts de l'ONU pour étouffer l'affaire...

Tant que des éléments essentiels resteront secrets, ils le seront peut-être toujours, ce ne sont là que spéculations. Mais des évidences plus indiscutables doivent être mises en relief.

Si le contingent éthiopien se signala plus particulièrement par une brutalité primitive, le couronnement de ses exploits est le meur-

tre le 16 décembre 1961 de la doyenne d'Elisabethville, Madame J. Derriks, 87 ans, à de rares exceptions près comme les Malaisiens, la plupart des contingents engagés, qu'ils soient africains, asiatiques ou européens, ont été dénoncés de la façon la plus circonstanciée de crimes divers, meurtres, viols, pillages, etc.

Les faits les plus graves, la décimation du camp des réfugiés d'Elisabethville, la famine organisée du Sud-Kasai, préfiguration de celle du Biafra, les bombardements de terreur terrestres ou aériens, entre cent notamment la destruction de la maternité de Shinkolobwe, ne sont pas imputables aux Ethiopiens.

Que l'on n'accuse pas le simple troupier: des officiers ont été nommément mis en cause, la plus belle part du butin du contingent indien fut attribuée à son chef, un général.

Mais encore, si les atrocités ne furent pas délibérées, la responsabilité des dirigeants de l'ONUC est directement engagée: depuis plusieurs mois des personnalités sérieuses, comme des médecins et des journalistes étrangers, dénonçaient des crimes, l'organisation se contentait de les démentir sans jamais prendre aucune mesure ni pour vérifier ni pour prévenir les abus. Le problème était pourtant évident et s'était présenté dès le premier accident de carrefour provoqué par un véhicule onusien.

Pourtant Georges Olivet a-t-il réellement cessé de gêner?

Il est symptomatique que des démarches mystérieuses interviennent périodiquement pour que sa mémoire ne soit pas célébrée, nulle attribution de son nom à des voies ou bâtiments publics.

Le 28 juin 1962, Madame Albert Olivet, mère de Georges, a reçu, gravée au nom de son fils, la médaille de la Belgique reconnaissante: c'est peu...

Le consulat de Suisse à Lubumbashi (ex-Elisabethville) avait apposé une plaque de marbre portant son seul nom: elle a été retirée discrètement.

A l'occasion du dixième anniversaire de leurs morts, des amis qui se souviennent avaient fait couler une plaque de bronze au texte suivant:

A la mémoire de Mme Nicole Vroonen, Muteba, Olivet, Smeding, membres de la Croix-Rouge morts par amour du prochain - 1961.

D'ordre supérieur, elle n'a pas été placée.

Tel historien a réussi le tour de force, dans un volume consacré à la sécession katangaise, de ne pas citer le nom d'Olivet.

Il n'est pas « dans l'intérêt de la Croix-Rouge d'alimenter les polémiques ».

Elle doit s'en souvenir à intervalles réguliers, depuis des années le frère d'un des principaux inspirateurs de l'action de force au Katanga, le sénateur Edward Kennedy, diffuse son opinion: le comité international de la Croix-Rouge devrait être dissous et remplacé par une simple agence des Nations-Unies sous la dépendance directe du Secrétaire général.

Pas de procédure d'impeachment pour les représentants de l'ONU.

Non, Georges Olivet continue à gêner.

Un siècle auparavant, Henri Dunant avait gêné.

27 août 1974.

J. Sohier.

Tant que les archives officielles diplomatiques et autres resteront secrètes, il sera impossible d'être plus précis sur les circonstances de la mort de Georges Olivet. La trame essentielle de la présente notice est fournie par les communiqués au jour le jour de l'agence Belga notamment des 3.11, 13.12, 14.12, 23.12.1961 et 16.1, 23.2, 3.5, 22.5 et 5.6.62: s'y suivent clairement, par exemple, les palinodies de l'ONUC au sujet de son « enquête ». *La Libre Belgique* commente la déclaration de l'ambassade d'Ethiopie à Londres le 26 janvier 1962 et donne des extraits de la lettre du CICR dans ses éditions du 11 novembre 1962. Pour le surplus, nous avons rafraîchi notre mémoire par une documentation personnelle de

l'époque et l'interview de témoins directs, il en résulte des détails d'ailleurs inédits: il est exclu de citer des noms dans la situation actuelle.